



**Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/WG.1/22/1
12 avril 2002



FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE DES
PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES
SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
Vingt-deuxième réunion
Montréal, 23-25 juillet 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Examen du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique :
 - a) Poursuite de l'étude sur la production par campagne de CFC destinés aux inhalateurs à doseur (décision XIII/10);
 - b) Rapport final sur les progrès accomplis pour réduire les émissions de substances réglementées provenant de l'emploi d'agents de transformation, les techniques visant à réduire ces émissions et les solutions de rechange ne faisant pas appel à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (décision XIII/13);
 - c) Demandes de dérogation pour utilisations essentielles présentées par les Parties;
 - d) Etat des techniques de destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comportant une évaluation de leur performance environnementale et économique, et de leur viabilité commerciale (décision XII/8, paragraphe 2 a));
 - e) Etude de faisabilité technique et économique pour la gestion à long terme des substances qui appauvrissent la couche d'ozone contaminées et excédentaires, pour tous les pays, visés ou non à l'article 5, y compris des solutions telles que le stockage à long terme, le transport, la collecte, la récupération et l'élimination de ces substances, et liens possibles entre la question de l'élimination et la Convention de Bâle et autres traités internationaux pertinents (décision XII/8, paragraphes 3 a) et b));
 - f) Autres questions découlant du rapport.

K0260685

230402

4. Modalités du réexamen, en 2003, de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal (décision X/10);
5. Examen du rapport du secrétariat envisageant une procédure accélérée pour l'inscription de nouvelles substances au Protocole de Montréal, en se fondant sur les précédents établis par d'autres conventions (décision XIII/6);
6. Examen de l'étude entreprise par le secrétariat sur la surveillance du commerce international et la prévention du commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (décision XIII/12);
7. Examen du rapport final du Trésorier et du secrétariat du Fonds multilatéral sur l'application d'un système à taux de change fixe, et détermination de l'impact de ce système sur le fonctionnement du Fonds multilatéral et sur le financement de l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les Parties visées à l'article 5 au cours de la période triennale 2000-2002 (décision XIII/4);
8. Examen du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur le montant approprié de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2003-2005 (décision XIII/1).
12. Questions découlant de la vingt-huitième réunion du Comité d'application.
12. Questions diverses.
12. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.
